

# PV de la séance ordinaire de l'Assemblée générale du 03.04.1996

**Présidence :** M. Georges CLAVEL  
10 membres présents  
Ouverture de la séance à 20 h 30 au stand.  
**Excusés :** M. Daniel BRANDT  
M. Pierre-Alain BIGLER  
M. Rénaud VULLIAMY.

## **Ordre du jour :**

- Point 1 :** Nomination des scrutateurs.
- Point 2 :** Approbation du dernier procès-verbal.
- Point 3 :** Approbation des comptes.
- Point 4 :** Rapport d'activités.
- Point 5 :** Examen des prescriptions fédérales concernant le tir hors service.
- Point 6 :** Elections statutaires.
- Point 7 :** Propositions du comité.
- Point 8 :** Propositions individuelles.

\*\*\*\*\*

**Point 1 :** Nomination des scrutateurs.

Pour cette séance, ce sont les vérificateurs de comptes qui fonctionneront comme scrutateurs.

**Point 2 : Approbation du dernier procès-verbal.**

Le secrétaire lit le pv de la séance de l'assemblée générale du 30.03.1995.

Il est accepté à l'unanimité.

**Point 3 : Approbation des comptes.**

Notre caissier, M. Pierre **HIRSCHI**, nous donne lecture des comptes de l'exercice 1995. Il nous fait remarquer une diminution de fortune due à la réfection du stand. La fortune au 31.12.1995 Fr. 4'485,40, soit environ Fr. 5'500.-- de moins que l'année passée. Les repas et boissons pris durant les travaux se montent à Fr. 160,80.

La location de la buvette a rapporté Fr. 3'776.--. Le bénéfice net sur les boissons de l'année (y compris ce qui est offert) Fr. 510.--. Le tir en campagne laisse un bénéfice de Fr. 844,35 et la location de l'installation de tir de Fr. 1'760,50. Le loto nous a quant à lui rapporté Fr. 2'091,50.

Quelques frais, dont la réparation du stand nous ont coûté Fr. 9'236,55 et le tir fédéral Fr. 663,30.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

**Point 4 : Rapport d'activités**

Le Président, M. Georges **CLAVEL**, nous signale que depuis le 30.03.1995, le comité s'est réuni à 5 reprises. Il retrace notre participation au tir fédéral à Thoun, tir effectué sans notre senior vétérinaire, M. Vincent **CLAVEL**, qui n'a pas pu venir pour des raisons de santé.

**Point 5 : Examen des prescriptions fédérales concernant le tir hors service.**

Par rapport à armée 95, les programmes obligatoires sont à adapter pour les fass 90. La nouvelle Fédération Suisse de Tir s'est battue pour maintenir les programmes obligatoires dans les sociétés. Plus que 20 coups pour le programme obligatoire. Mention 62 points sur un maximum de 85 points. Un minimum de 42 points et max. 3 x 0 pour ne pas être tireur resté.

Tireurs astreints jusqu'à 40 ans. Les militaires n'ont plus de cotisations à payer et n'ont également plus l'obligation de faire partie d'une société de tir. La munition est gratuite pour le tir obligatoire et tir en campagne pour les Suisses.

Le tireur a le droit de répéter 2 x son tir obligatoire dans la même société.

L'armée a introduit un livret de performance qui remplacera le livret de tir.

Les subsides pour le tir obligatoire passe de Fr. 7.-- à Fr. 18.-- pour les militaires et à Fr. 0.-- pour les non-militaires.

Pour le tir fédéral en campagne, Fr. 8.-- pour tous les tireurs suisses.

Suite à la modification de l'ordonnance sur le tir hors service et à l'abolition de l'affiliation obligatoire pour les tireurs astreints, le comité a redéfini la qualité de membre de la société. Le Président présente à l'assemblée un tableau illustrant les situations avant et dès 1996. Ne seront désormais considérés comme membres de la société que les membres qui s'acquitteront de la cotisation fixée par l'assemblée générale sur proposition du comité.

## **Point 6 : Elections statutaires.**

### **Vérificateurs**

Cette année, le comité est soumis à la réélection. Il est réélu au complet.

#### **Composition :**

Président : M. Georges CLAVEL  
Vice-Président : M. Stéphane BINGGELI  
Caissier : M. Pierre HIRSCHI  
Secrétaire : M. Pierre GIROD  
Directeur des tirs : M. Eric ROULIN

#### **Election de vérificateurs :**

1er vérificateur : M. Philippe MAGNENAT  
2ème vérificateur : M. Gilbert MULLER  
Suppléant : M. Jean-Marc MATHYS.

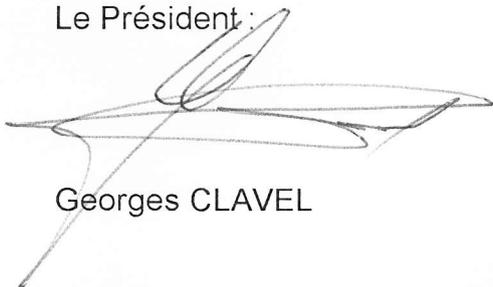
**Point 7 :      Propositions du comité.**

Le Président nous signale qu'il faudrait encore du monde pour la réfection du stand un samedi d'avril ou mai 1996.

**Point 8 :                      Propositions individuelles.**

M. Jean-Marc MATHYS demande si par rapport à la réfection du stand, il ne serait pas possible d'augmenter la location. Le Président lui répond que cela est déjà prévu dès le 01.01.1996, la location passera de Fr. 100.-- à Fr. 120.-- et de Fr. 130.-- à Fr. 150.-- avec le chauffage. Il n'y a pas de proposition, la séance est levée à 21 h 45.

Le Président :



Georges CLAVEL

Le Secrétaire :



Pierre GIROD